



Doc. 14587
26 juin 2018

Politique en matière de drogues et droits de l'homme en Europe: une étude de référence

Proposition de résolution

déposée par Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Depuis des années, la politique mondiale en matière de drogues a évolué, accordant aux droits de l'homme une place toujours plus importante dans sa réponse à ce problème auquel chaque pays est confronté. De fait, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que «la lutte contre le problème mondial de la drogue» doit être menée «en pleine conformité» avec les droits de l'homme.

Les États membres et les institutions du Conseil de l'Europe ont joué un rôle moteur dans cette évolution. Avant même la Session spéciale de 2016 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue, la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire a publié une déclaration qui attirait l'attention sur les dimensions de droits de l'homme des politiques en matière de drogues et visait à remplacer les modèles punitifs par une approche de santé publique. Les droits de l'homme sont aussi l'un des trois thèmes prioritaires du Groupe Pompidou depuis 2014, et les correspondants permanents ont publié en novembre 2017 une déclaration historique dans laquelle ils réaffirmaient la nécessité d'intégrer les droits de l'homme dans «l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques en matière de drogues».

Toutefois, il n'est pas toujours aisé de passer des engagements à l'action et à la pratique, et la situation sur le terrain est incertaine. Le Groupe Pompidou a d'ailleurs reconnu qu'il n'était «pas possible à l'heure actuelle de donner une vision globale faisant autorité de la dimension liée aux droits de l'homme des politiques en matière de drogues». Le Groupe a par conséquent exhorté les États membres à effectuer un bilan complet fondé sur les droits de l'homme dans leur pays.

L'Assemblée devrait par conséquent rédiger un rapport mettant la première pierre à l'élaboration d'un cadre d'indicateurs quantifiables sur la place des droits de l'homme dans les politiques en matière de drogues. De plus, sur la base de tels indicateurs, le rapport devrait fournir une étude de référence sur la situation des droits de l'homme en lien avec les politiques en matière de drogues dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
BALFE Richard, Royaume-Uni, CE
BAYR Petra, Autriche, SOC
BURES Doris, Autriche, SOC
BUSHKA Klotilda, Albanie, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CHUGOSHVILI Tamar, Géorgie, SOC
COAKER Vernon, Royaume-Uni, SOC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
CREASY Stella, Royaume-Uni, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
GUZENINA Maria, Finlande, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
KELLEHER Colette, Irlande, SOC
KVATCHANTIRADZE Zviad, Géorgie, SOC
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MAVROTAS Georgios, Grèce, SOC
McCARTHY Kerry, Royaume-Uni, SOC
SEKULIĆ Predrag, Monténégro, SOC
SMITH Angela, Royaume-Uni, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC
VENIZELOS Evangelos, Grèce, SOC
VITANOV Petar, Bulgarie, SOC
WHITFIELD Martin, Royaume-Uni, SOC

1. CE: Groupe des conservateurs européens
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts